

**Question avec demande de réponse écrite E-014042/2015
à la Commission**

Article 130 du règlement

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL)

Objet: Réforme de la PAC et création d'emplois décents dans les zones rurales

La promotion de l'emploi agricole et non agricole décent dans les zones rurales est cruciale pour réduire la pauvreté dans les campagnes.

Aujourd'hui, la pauvreté y progresse à cause de la baisse des prix agricoles et des réductions d'activité, ainsi que la diminution des services publics.

Depuis la dernière réforme de la PAC, l'agriculture fait l'objet de mesures compliquées qui ont servi les intérêts de certains. Elle ne combat pas l'élimination progressive des paysans et la concentration des exploitations. Elle ne met pas fin aux inégalités et est assortie de multiples dispositifs d'exclusion.

1. Quel est le bilan en matière de création d'emplois dans les zones rurales, notamment dans l'agriculture paysanne depuis la dernière réforme de la PAC?
2. Comment la Commission envisage-t-elle la création d'emplois ruraux décents qui offrent un revenu minimum et des conditions de travail dignes et acceptables pour les travailleurs paysans ou des salariés dans les zones rurales?
3. La Commission compte-t-elle proposer un programme de développement durable créateur d'emplois décents dans les zones rurales?